

DECHARGES DE SERVICE SUR PROJET DE RECHERCHE

CADRAGE

Pré-requis	☐ Le cout de la décharge est éligible par le bailleur de fonds
Bénéficiaires	Enseignants-chercheurs d'UT2J (les enseignants sont exclus du dispositif)
Types de projets et volume de la décharge	Tout type de projet (position extensive) Trois niveaux de décharges en fonction du type de projet et du rôle du bénéficiaire de la décharge dans le projet : ☐ 128 heures : Pour les titulaires d'une ERC (indexation du niveau sur une décharge IUF) ☐ 96 heures : Pilotage d'un consortium scientifique (réseau national ou international) dans le cadre d'un projet de recherche collaborative (exemple : projets H2020) ☐ 48 heures : Les autres situations, notamment les projets de recherches individuelles, pour développer une nouvelle thématique, dépasser des verrous scientifiques, développer une approche originale ou consolider une équipe (exemple : ANR jeunes chercheurs)
Nombre de demandes	La demande peut être renouvelée chaque année sur la durée du projet
Avis	☐ Directeur du département, ☐ Directeur de l'UFR, école ou institut, ☐ Directeur du laboratoire,
Décision	☐ Commission recherche, tenant compte des avis
Financement de la décharge	Les heures de la décharge sont financées sur les crédits du contrat sur une base forfaitaire de 50 €/hETD

Précisions complémentaires :

- Une décharge pour projet de recherche (c'est à dire sur service statutaire) n'ouvre pas droit aux heures complémentaires.
- Le volume de décharge qui sera alloué et voté par la commission recherche ne pourra pas être revu à la baisse.
- Une fois accordée, la décharge est considérée comme étant prise en totalité.